

# PROGRAMME EXPANSION

## ANNEXE 1 du règlement L-12649

Demande de crédit de taxes

Numéro de dossier : DÉ-

(à l'usage de Ville de Laval)

### PARTIE 1 – IMMEUBLE ET UNITÉ D'ÉVALUATION

Adresse:

Numéro de lot:

Est-ce que les usages actuels du bâtiment sont conformes au règlement L-2000?

Article 4 (1)

Oui

Non

Est-ce que l'immeuble devra être acquis éventuellement par la Ville?

Article 7 (3)

Oui

Quand?

Pourquoi?

Non

Dans quelle rubrique du règlement est l'immeuble?

Se référer à l'annexe 2 – Codes d'utilisation des biens fonds attribués en fonction de l'usage principal du bâtiment

Article 4 (3)

Description des usages et des activités du propriétaire et de tous les occupants:

Spécifier les différents services, activités et opérations de l'entreprise incluant leurs superficies (m<sup>2</sup> ou %)

Nom et prénom du requérant:

Nom du représentant du requérant:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Adresse courriel:

Est-ce que vous êtes le propriétaire de l'immeuble?

Oui

Non

Joindre une copie de l'acte d'acquisition

Articles 4 (4) et 9 (1) et (2)

Si non, qui occupe l'immeuble?

Nom:

Adresse:

Activités\*:

Superficie occupée (m<sup>2</sup>):

\* Rubrique énumérée à l'annexe 2 du règlement

## PARTIE 1 – IMMEUBLE ET UNITÉ D'ÉVALUATION (SUITE)

### Est-ce que vous êtes un occupant de l'immeuble ?

Oui

Non

Joindre une copie du bail  
Articles 4 (4) et 9 (1) et (2)

### Si oui, qui est le propriétaire de l'immeuble ?

Nom :

Adresse :

## PARTIE 2 – TRAVAUX

Construction

Démolition

Rénovation

Agrandissement

Article 6

### Précisez :

Indiquer les détails du projet et les principaux coûts :

Date de la demande de permis :

Date de début des travaux :

Date prévue de fin des travaux :

Coûts estimés des travaux :

Superficie avant les travaux (m<sup>2</sup>) :

Superficie après les travaux (m<sup>2</sup>) :

### Augmentation minimale prévue de la valeur inscrite au rôle d'évaluation à la suite des travaux admissibles :

Article 8

Pour une construction, une démolition-reconstruction sera-t-elle d'au moins 3 millions de dollars<sup>1</sup> ?

Oui

Non

Pour une rénovation ou un agrandissement sera-t-elle d'au moins 2 millions de dollars<sup>2</sup> ?

Oui

Non

### Autres investissements, équipements, etc. (excluant les travaux mentionnés ci-haut) :

### Est-ce que les travaux feront l'objet d'une certification ?

Article 10 (6)

Oui

Non

Laquelle parmi les suivantes :

Article 1

Certification BOMA BEST

Certification LEED Canada

Certification Living Building Challenge

### Est-ce que les usages exercés à la suite des travaux seront conformes au règlement L-2000 ?

Article 4 (2)

Oui

Non

## PARTIE 2 – TRAVAUX (SUITE)

### Une partie des travaux est-elle visée par d'autres programmes de crédit de taxes?

Article 7 (1)

Oui Quels sont ces travaux?

Non

### Une partie des travaux est-elle exemptée de taxes foncières ou admissible à un remboursement de ces taxes?

Article 7 (2)

Oui Quels sont ces travaux?

Non

<sup>1</sup> Pour certaines rubriques de l'annexe 2 du règlement l'augmentation minimale est différente (Article 8).

<sup>2</sup> Pour certaines rubriques de l'annexe 2 du règlement l'augmentation minimale est différente (Article 8).

## PARTIE 3 – DÉCLARATIONS DU REQUÉRANT

### Je déclare ce qui suit:

- Je suis le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble mentionné ci-haut (Article 4 (4));
- Je demande un crédit de taxes pour la construction, la démolition-reconstruction, l'agrandissement ou la rénovation de l'immeuble mentionné ci-haut;
- J'exploite dans un but lucratif une entreprise du secteur privé ou une coopérative (Article 4 (5));
- Les activités qui sont transférées, le cas échéant, dans l'immeuble mentionné ci-haut n'étaient pas exercées sur le territoire d'une autre municipalité locale située au Québec (Article 5 (1));
- Je ne bénéficie pas d'une aide gouvernementale destinée à réduire les taxes foncières (Article 5 (2));
- Je suis informé que les travaux ne doivent pas débuter avant d'avoir obtenu l'avis écrit de la conformité et de l'acceptation de ma demande du responsable du programme (Article 7 (4));
- Je suis informé que les travaux ne doivent pas débuter avant la délivrance de tous les permis et certificats requis par la Ville (Article 7 (5));
- Les travaux seront effectués en une seule phase (Article 6 (1));
- Je m'engage à informer par écrit le responsable du programme :
  - de tout changement dans les informations transmises et les documents remis (Article 10 (1) et (2));
  - de tout changement dans les usages et les activités exercées dans l'immeuble, dès que ceux-ci sont exercés (Article 10 (3));
  - de toute cessation d'usage et d'activité, dès que ceux-ci cessent (Article 10 (4));
  - lorsque les travaux sont complétés (Article 10 (5));
  - lorsqu'une des certifications mentionnées ci-haut a été obtenue et en remettre une copie (Article 10 (6));

**J'atteste que toutes les informations et tous les documents transmis sont exacts.**

**Nom du représentant du requérant:**

**Nom du requérant:**

**Signature:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_

## PARTIE 4 – DOCUMENTS DEVANT ACCOMPAGNER LA DEMANDE

**Copie de l'acte d'acquisition ou de bail**

Jointe

**Permis de construction nouvelle ou d'amélioration**

Jointe

À fournir

**Ce formulaire complété, toutes les informations et tous les documents requis doivent être déposés auprès du responsable du programme avant le 31 décembre 2020 (Articles 4 (6) et 9).**

Service du développement économique de la Ville de Laval  
1555, boul. Chomedey, bureau 100, Laval (Québec) H7V 3Z1  
lavaleconomique@laval.ca [lavaleconomique.com](http://lavaleconomique.com)

